

une somme de 100 francs... M. de la... M. de la... M. de la...

UNE TERRIBLE EXPLOSION dans une usine

Un ouvrier tisserand grièvement blessé L'ÉTAT DE LA VICTIME EST DÉSPÉRÉ

COMMENT EST PRODUITE L'EXPLOSION

Comme d'habitude les ouvriers se trouvaient à leur poste; on était en plein travail; tout à coup, un bruit épouvantable se fit entendre...

LA VAPEUR EMPLIT ENCORE; enfin deux ouvriers parurent, ce sont MM. Alphonse Deflatre, le conducteur de l'enceinte et Hilaire Beghin, pareur, ils ont heureusement pu se garer et ne sont que légèrement brûlés.

LA VAPEUR SE DISSIPÉ; l'on pénétra dans la salle où se trouve l'enceinte, le tambour est dépourvu de ses extrémités, l'une a été projetée contre une cloison en planches, qui a été du même coup défoncée, la salle présente un état de désordre indescriptible.

L'ON PÉNÉTRA ALORS dans une salle contigue où se trouvaient plusieurs métiers à tisser, on aperçut rien d'abord ce n'est qu'après une inspection plus complète, qu'on finit par découvrir un ouvrier usserand, M. Arthur Vandervoille, est bloqué entre deux métiers.

LA VIOLENCE DE L'EXPLOSION a été telle en effet, que deux métiers ont été projetés l'un contre l'autre; le malheureux ouvrier a été écrasé.

LES PREMIERS SOINS Avec l'aide de deux ouvriers, MM. Emile Montagne et Désiré Deleport, on arrive à dégager le tisserand de son état de compression...

LA VICTIME A ÉTÉ TRANSPORTÉE dans une ambulance, on a soigné ses blessures, on a relevé les blessures suivantes: écrasement du nez et des orbites, fracture double du maxillaire supérieur, fracture du crâne derrière l'oreille droite.

M. Vandervoille est resté dans le coma et n'a pu prononcer que des paroles inintelligibles.

LES DERNIERS SACRÉMENTS M. l'abbé Bonnet, curé de Willems, ayant appris l'accident, vint apporter le sacrement de la dernière eucharistie...

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq. A ce moment arrivait un tramway F piloté par le wattman Bisax.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UNE SENTINELLE BLESSÉE D'UN COUP DE PIERRE A L'UBINE MUNICIPALE A GAZ. - M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, procède en ce moment à une enquête au sujet d'une agression nocturne dont aurait été victime une sentinelle postée à l'intérieur de l'usine municipale à gaz.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure 45, le soldat Brienne, de la 8e compagnie du 43e d'infanterie, se trouvait de faction près du gazomètre 1, situé dans le fond de la cour de l'usine, vers le canal. A un moment donné, alors que le factionnaire faisait ses cent pas, plusieurs pierres s'abattirent sur sa tête, et projetèrent à terre. L'at teignt même la joue gauche, lui faisant une légère blessure.

Le soldat cria: «A la garde!» Son camarade de faction de l'autre côté de la cour, accourut sur-le-champ, bientôt suivi de soldats de garde, des gendarmes et des agents de police.

Tous les hommes chargés d'assurer le service de surveillance se mirent vivement à la recherche des agresseurs dans les environs, mais ceux-ci restèrent introuvables. Le soldat Brienne, la victime de l'agression, n'a d'ailleurs pu fournir aucune indication, l'usine se trouvant en contre-bas, il n'avait pu apercevoir ses agresseurs.

Il y a tout lieu de croire que c'est là le fait de fraudeurs, attendu que l'endroit où sont partis les projectiles est la route qu'ils pratiquent pour se rendre à la frontière.

LA TENTATIVE DE SUICIDE DU HALOT. - Nous avons signalé, hier jeudi, l'émouvant sauvetage accompli par M. Henri Godefroy, le «Terre-Neuve du Halot». La jeune désespérée, Mlle Françoise Vienne, qui s'était précipitée dans un état inquiétant, a été sauvée et se trouve maintenant hors de danger. Un repos de quelques jours sera néanmoins nécessaire pour son complet rétablissement.

LA CONTREMANDE DU TABAC. - Les douaniers de la Marlière, ont arrêté jeudi matin, vers cinq heures, deux fraudeurs, J.-B. Lepoutre, 32 ans, et André Lefebvre, 25 ans, sans domicile fixe qui portaient ensemble 30 kilogrammes de tabac hâché de provenance étrangère, représentant une valeur de 375 francs.

Les deux fraudeurs ont été écroués à la maison d'arrêt de Lille.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. - Il est arrivé aux Halles centrales, jeudi matin: porcs, 30 kil.; beurre frais, 19 k.; fromages de Camembert, 190 k.; choux, 30 k.; oignons, 10 k.; maïs, 10 k.; haricots, 10 k.; marée, 430 k.; sardines fumées, 65 k.; huiles, 2200.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. - A l'atelier de construction de M. Jules Dumortier, rue Winocq, rue de la Marlière, un ouvrier a été blessé à la main par un outil en bois qui a eu le temps de glisser en voulant éviter la chute d'une pièce de fer. M. le docteur Repost a constaté une plaie qui nécessitera un repos de quinze jours.

En montant des briques au bourriquet, un manoeuvre, M. François Louage, 38 ans, au service de M. A. Mesquiter, a eu le bras gauche blessé par une brique sur le bras gauche. M. le docteur Vermeersch a constaté une fracture de deux jours.

Dans l'atelier de M. Delpeche-Louchard, rue d'Amberg, un charbonnier de bois a eu les doigts atteints par un outil en bois qui a eu le temps de glisser en voulant éviter la chute d'une pièce de fer. M. le docteur Decherf a constaté des plaies contuses et une fracture compliquée de la troisième phalange de l'annulaire. L'incapacité de travail sera de trois semaines.

A la filature de M. A. Jolie, filateur, rue de la Latte, un rattacheur, M. Henri Lenoir, 34 ans, s'est blessé à la main droite contre son métier. M. le docteur Debuchy lui a prescrit un repos de douze jours.

LES FUNÉRAILLES DE M. Joseph Kiené, l'infortuné douanier de Paris, décédé subitement dans la soirée, sur le quai de la gare, à Tourcoing, le jeudi matin, à dix heures et demie, en l'église paroissiale de Neuville-en-Ferrain, résidence de la famille, au milieu d'une très nombreuse affluence. M. le curé Buval officiait.

Dans l'assistance qui suivait la dépouille mortelle, on remarquait de nombreuses délégations de la douane, de la police, de la gendarmerie, de l'octroi, de la Compagnie du chemin de fer.

Des douaniers en armes des brigades de Neuville et du Risquons-Tout, formaient une garde d'honneur autour du corps.

Le deuil était conduit par le fils, le beau-père et les beaux-frères du défunt.

Des couronnes ont été offertes par la douane et les amis de la famille. Après la messe, les cercueils ont été conduits à la gare de Neuville-en-Ferrain, où ils ont été déposés dans un wagon spécial.

Le blessé est père de cinq enfants, dont l'aîné a 18 ans, et le plus jeune 9 ans. Si l'explosion s'était produite un quart d'heure plus tôt, un de ses fils en aurait vraisemblablement été victime lui aussi, le métier où se trouvait le défunt appartenant à son fils.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

UN ATTELAGE TAMPONNÉ PAR LE TRAMWAY - Jeudi vers midi et demi, un charretier, Alphonse Vaillant, 18 ans, au service de M. Deruez-Dewadere, marchand de porcs à Morn-Barcel, suivait avec son attelage la route de Lille se dirigeant vers Croix et le pont du Breucq.

LA CAUSE DE L'EXPLOSION La cause de l'explosion n'est pas absolument déterminée.

Nouvelles Religieuses

TOURCOING Adoration nocturne. - La réunion générale de l'Adoration nocturne aura lieu en son local, rue de la Gare, samedi prochain, à 8 h. 1/2 du soir. La réunion sera honorée de la présence de M. l'abbé Leduc, supérieur de l'Institut Notre-Dame de la Gare, et de M. l'abbé Vasson, aumônier de l'Immaculée Conception, récemment nommé directeur de l'Adoration. Tous voudront se faire un devoir d'assister à cette réconfortante réunion, encourageant ainsi par leur présence, les membres dévoués du Comité et les orateurs distingués de cette réunion.

ELLE FOURNIT ÉGALEMENT UN JOLI COFFRET BOIS CONTENANT: 100 Cartes vives, 100 Cartes vives deuil, 100 Cartes vives deuil, 100 Cartes vives deuil.

TRIBUNAUX COUR D'ASSISES DU NORD Pour la session supplémentaire de février

Gustave Leprieux, condamné à mort par contumace, en 1905, pour avoir participé à l'assassinat de M. le comte de la Motte, a été condamné à la peine de mort par contumace, le 27 janvier 1911.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

Le rôle des affaires qui seront jugées à partir du lundi 8 janvier, sous la présidence de M. Béraud, avec comme assesseurs MM. Durieux et Mantel.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audiences du jeudi 26 décembre

Présidence de M. Mesny, vice-président

De ce côté la conférence parle. - Paul Potier, 26 ans, coursier, demeurant rue d'Arcole, 39, avait obtenu de M. Charles Lévin, cafetier, place de la Gare, 1, à Roubaix, une petite voiture et un lieu de son ramener à son propriétaire il vendit pour 20 fr. le soir même la voiture qui en valait 140. C'était pour s'amuser. Mais il est justifié d'ajouter qu'il n'a depuis éprouvé la restitution.

Le soir, vers six heures, Courcier Leduc, Henri Wynnaes, 26 ans, après des revers de fortune occupait de représentation d'articles divers. C'est ainsi qu'en 1909 il réussit à placer dans ses relations deux autres pièces à sa situation et aux circonstances, le Tribunal le condamne à 25 fr. d'amende avec sursis.

Y a-t-il outrage? - Le 13 novembre, à 11 heures du soir, Henri Labarre, 18 ans, apprenant à Valenciennes, entre Edouard Debut, 20 ans, et Léon Vandenberg, 25 ans, deux jeunes gens brasseurs. Tout ce que les témoins ont vu, c'est que Vandenberg avait la tête enflamée et tout ce qu'il faut pour se défendre, mais un coup de poing au visage de son antagoniste.

La victime se plaint fortement et le Tribunal en condamnant Debut à 10 francs d'amende lui alloue 25 fr. de dommages-intérêts.

COMMUNISME M. Moulines, commissaire central de police de 2e classe à Arras, est élevé à la 1re classe et nommé commissaire de police de quartier à Lille.

M. Gustave Pugnère, commissaire de police de 2e classe, à Caen (Calvados), est nommé commissaire central de police de 2e classe à Arras.

M. Lallemand, commissaire de police de 3e classe à Aire, a été nommé commissaire de police de 3e classe à Fourmies.

M. Lallemand, commissaire de police de 3e classe à Auchel, a été nommé commissaire de police de 3e classe à Béthune.

M. Chaboud, commissaire de police de 3e classe à Béthune, est nommé commissaire de police de 2e classe à Clermont-Ferrand.

M. Coullot, commissaire de police de 4e classe, à Albertville (Savoie), est nommé commissaire de police de 3e classe à Aire.

M. Maillard, commissaire de police de 4e classe à Dunkerque, est nommé commissaire de police de 3e classe à Valenciennes.

M. Lallemand, commissaire de police de 3e classe à Aire, a été nommé commissaire de police de 3e classe à Fourmies.

M. Félix Parenty, commissaire de police de police adjoint sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Jeumont est nommé en la même qualité et sur la même ligne, à Boulogne-sur-Mer.

TRIBUNE PUBLIQUE (Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Un coup de balai s. v. p. Roubaix, le 27 décembre.

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix, Je vous serais très reconnaissant si vous voudriez insérer dans votre prochain numéro la lettre ci-dessous.

On trouve sur la passerelle qui relie le boulevard d'Armentières au boulevard d'Halluin, une quantité de papiers, de journaux, de prospectus, etc. On devrait enlever de temps à autre. Ce n'est pas pour la voir, c'est pour l'ôter.

Merci d'avance. J. E.

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

Victor S. - Non, il ne peut plus compter ses trois ans. Les trois années. - Le journal qui nous est parvenu le point n'est pas celui d'un journal. L. S. 20, Roubaix. - Si ce n'est un crime de droit commun, l'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.

Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible. - Un employé. - L'indemnité n'est pas possible.